



Paroisse Saint Vincent de Paul

Doyenné du Paillon

Bendejun, Berre-les-Alpes-Coaraze, Cortes, La Pointe, La Vernée, Solos de Cortes, Châteauneuf-Villevieille

M
a
i
2
0
1
8

L
I
E
N
8
6
9



#EgliseEtBioéthique

FIN DE VIE : OUI À L'URGENCE DE LA FRATERNITÉ

Déclaration des évêques de France

Quelles que soient nos convictions, la fin de vie est un temps que nous vivons tous et une inquiétude que nous partageons. Chacun doit donc pouvoir y réfléchir le plus sereinement possible, en évitant les écueils des passions et des pressions.

Nous voulons avant tout exprimer notre pleine compassion envers nos frères et sœurs en « fin de vie », comme l'Église a toujours essayé de le faire. Ils se présentent dans leur faiblesse, parfois extrême. Leur existence est un appel : de quelle humanité, de quelle attention, de quelle sollicitude ferons-nous preuve envers eux qui vivent au milieu de nous ?

Nous saluons les professionnels de santé qui leur procurent une qualité de vie dans une fin de vie la plus apaisée possible, grâce à leur compétence technique et à leur humanité, aussi bien dans le suivi quotidien que dans les situations d'urgence. Certains d'entre eux sont engagés, souvent avec de fortes convictions personnelles, en soins palliatifs. Grâce à eux et à l'effort de déploiement de ces soins, nombre de nos concitoyens vivent de manière apaisée leur fin de vie.

Cependant, ces soins ne sont pas suffisamment développés et les possibilités de soulagement de la souffrance sous toutes ses formes ne sont pas assez connues. Il est urgent de combattre cette ignorance, source de peurs qui ne sont jamais bonnes conseillères et dont s'abreuvent les sondages.

Ancrés dans l'ensemble du territoire, nous déplorons les disparités d'accès aux soins palliatifs ainsi que l'insuffisance de formations proposées au personnel médical et soignant, ce qui engendre des souffrances parfois tragiques. C'est pourquoi l'urgence consiste à poursuivre le développement des soins palliatifs pour que toute personne en ayant besoin puisse, selon la loi du 9 juin 1999, y avoir accès quel que soit son lieu de vie, y compris dans les EHPAD et dans les maisons de retraite.

En raison de ces carences et de la médiatisation de certains cas, plusieurs réclament un changement de la loi par la légalisation d'une assistance médicale au suicide et de l'euthanasie. Face à cette réclamation, nous affirmons notre opposition éthique pour au moins six raisons :

1. La dernière loi a été votée récemment, le 2 février 2016. Dans la suite de celle du 22 avril 2005 – dont le retentissement fut international –, elle poursuit l'effort d'une prise en charge responsable et collégiale de la part des soignants pour garantir une fin de vie apaisée. Son application est encore largement en chantier et demande une formation appropriée. Apprécier, au cas par cas, comment accompagner au mieux chaque personne en grande vulnérabilité demande temps, discernement et délicatesse. Changer la loi manifesterait un manque de respect non seulement pour le travail législatif déjà accompli, mais aussi pour la patiente et progressive implication des soignants. Leur urgence, c'est qu'on leur laisse du temps.

2. Fort de la fraternité qu'il proclame, comment l'État pourrait-il, sans se contredire, faire la promotion – même encadrée – de l'aide au suicide ou de l'euthanasie tout en développant des plans de lutte contre le suicide ? Ce serait inscrire au cœur de nos sociétés la transgression de l'impératif civilisateur : « Tu ne tueras pas. » Le signal envoyé serait dramatique pour tous, et en particulier pour les personnes en grande fragilité, souvent tiraillées par cette question : « Ne suis-je pas un poids pour mes proches et pour la société ? » Quelles que soient les subtilités juridiques recherchées pour étouffer les problèmes de conscience, le geste fratricide se dresserait dans notre conscience collective comme une question refoulée et sans réponse : « Qu'as-tu fait de ton frère ? »

3. Si l'État confiait à la médecine la charge d'exécuter ces demandes de suicide ou d'euthanasie, des personnels soignants seraient entraînés, malgré eux, à penser qu'une vie ne serait plus digne d'être vécue, ce qui serait contraire au Code de déontologie médicale : « Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité. » Selon Paul Ricœur reprenant la tradition hippocratique, la relation de soin est par nature un « pacte de confiance » qui unit soignés et soignants et qui interdit à ces derniers, au nom de cette dignité, de faire volontairement du mal à autrui et encore moins de le faire mourir. Tuer, même en prétendant invoquer la compassion, n'est en aucun cas un soin. Il est urgent de sauvegarder la vocation de la médecine.

4. Même si une clause de conscience venait protéger les soignants, qu'en serait-il des personnes vulnérables ? Dans leur autonomie, elles ont besoin de confiance et d'écoute pour confier leurs désirs, souvent ambivalents. Quelle serait la cohérence de l'engagement médical si, dans certains lieux, des soignants étaient prompts à accéder à leurs désirs de mort chimiquement provoquée, tandis que dans d'autres, ils les accompagnaient, grâce à l'écoute patiente et au soulagement des différentes souffrances, vers une mort naturelle paisible ? La vulnérabilité de personnes – jeunes et moins jeunes – en situation de dépendance et de fin de vie appelle non un geste de mort mais un accompagnement solidaire. La détresse de celles qui demandent parfois que l'on mette fin à leur vie, si elle n'a pu être prévenue^[1], doit être entendue. Elle oblige à un accompagnement plus attentif, non à un abandon prématuré au silence de la mort. Il en va d'une authentique fraternité qu'il est urgent de renforcer : elle est le lien vital de notre société.

AGENDA

Saint Joseph, travailleur - chapelle St Joseph aux ruines
Lundi 1 Mai 11h00 messe suivi d'un repas partagé tiré du sac

PARCOURS ALPHA CLASSIC

Vendredis 4-11-18-25 Mai - 19h30 - 22h00 La Pointe

GROUPE DE PRIERE Lys Saint Joseph

Dimanches 13 et 27 Mai de 15h à 17h Chapelle Saint Joseph aux ruines de Châteauneuf-Villevieille

RÉUNION DES CATÉCHISTES

Mardi 15 Mai - 19h30 - Contes Chapelle St Roch

FRATERNITÉ FRANCISCAINES

Mercredi 16 Mai - 18h00 - Contes Chapelle St Roch

CARITAS - TABLE OUVERTE

Jeudi 17 Mai - Voyage

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Jeudi 17 Mai - 18h00 - 19h00 - Chapelle St Roch
Possibilité de se confesser ou rencontrer un prêtre.

RÉUNION D'ÉQUIPE KERMESSE

Jeudi 17 Mai - 19h30 - Contes Chapelle St Roch

LA PROFESSION DE FOI

Vendredi 18 Mai Sclos veillée 20h - Messe d'action de grâce des Professions de Foi le **20 Mai** à 11h à La Pointe.

PARCOURS ALPHA JEUNES

Samedi 19 Mai - 19h00 Cave du Presbytère de Contes

CONFIRMATION DES ADULTES

Dimanche 20 Mai 14h30 Cathédrale Ste Reparate Nice

GROUPE BIBLIQUE avec le Père Éric.

Mardi 22 Mai - 10h00 - Berre - suivi du verre de l'amitié et d'un repas tiré du sac.

SOIRÉE LOUANGE

Jeudi 24 Mai - 20h30 - Chapelle St Roch

SOIRÉE AU BOUT DU MONDE

Voyages en Inde avec Claude et Philippe Roman et le Père Adam. Repas partagé et bien épicé!

Samedi 26 Mai - 19h30 Cave du Presbytère de Contes

CONFIRMATION DES JEUNES DU DOYENNE

Dimanche 27 Mai 10h30 La Trinité

PRINTEMPS DE L'ORGUE VALONCINI

La saison du "Printemps de l'orgue Valoncini de Contes" 2018 se déroulera les vendredis 11, 18 et 25 Mai - à 20h30 - en l'église Sainte Marie Madeleine à Contes

Au sanctuaire Notre-Dame de Laghet

Journée de recollection pour tous à Laghet

Samedi 5 mai, journée de recollection pour tous de 10h à 16h30, « Connaître le Christ le véritable chemin de Vie ! ». Enseignement à partir de la Bible à 10h, Lectio Divina et échange à 14h15, chapellet dans le cloître pour toutes les vocations à 15h-45.



Fête des familles mardi 8 mai

Chaque année, le diocèse de Nice fête les familles en présence de son évêque, au sanctuaire Notre-Dame de Laghet, à La Trinité, le 8 mai. Organisé par la pastorale familiale, ce temps fort recevra plus particulièrement cette année les fiancés, une occasion de les accueillir davantage dans l'Église diocésaine.

Rendez-vous dès 9h30, avec au programme : messe présidée par Mgr Marceau, partage, ateliers, échange et pique-nique dans les jardins du sanctuaire.

PROGRAMME DES MESSES DU MOIS DU MAI 2018

Lundi 1 Mai : Saint Joseph, travailleur

11h00 Châteauneuf (chapelle St Joseph aux ruines) P. Eric

6ième DIMANCHE DE PÂQUES

Samedi 5 Mai

18h00 Contes - P. Eric

Dimanche 6 Mai

9h00 Berre P. Éric

11h00 La Pointe Int. + Therese Josephine PASSOLUNGI- P. Éric

Jeudi 10 Mai - Ascension

18h00 La Pointe - int. + Adrien Brustié - P. Éric

7ième DIMANCHE DE PÂQUES

Samedi 12 Mai

18h00 - La Vernea P. Adam

18h00 Châteauneuf - P. Éric

Dimanche 13 Mai

9h00 Berre P. Éric

9h00 Bendejun - Int. ++ Claude -Alexandre et Raymonde FIGHIERA- P. Adam

11h00 La Pointe - Int. + Serge Baran - P. Adam

Dimanche de Pentecôte

Samedi 19 Mai

18h00 Contes - P. Adam

18h00 Sclos - P. Éric

Dimanche 20 Mai

9h00 Berre P. Éric

11h00 La Pointe - **Messe des Familles : d'action de grâce des Profes-sions de Foi** - P. Adam

Dimanche de Sainte Trinité

Samedi 26 Mai

18h00 Coaraze Int. + Raymonde MARI - P. Éric

18h00 Châteauneuf - P. Adam

Dimanche 27 Mai

9h00 Bendejun - P. Adam

9h00 Berre P. Éric

10h30 La Trinité **CONFIRMATION DES JEUNES DU DOYENNE** - P. J-L GAZZANIGA avec tous les prêtres du doyenné

Messes en semaine

Tous les Mardis:

8h30 Chapelle Saint Roch - P. Adam ou P. Éric
(sauf 1er Mai- pensez à covoiturage à St Joseph 11h00!)

Tous les Mercredis:

9h00 Berre - P. Adam ou P. Éric

Maison de retraite

Tous les Jeudis:

10h00 au Savel - P. Adam ou P. Éric

Vendredi 11 Mai

15h45 Les Genêts - P. Éric

Vendredi 18 Mai

16h00 Mira Sol - P. Adam

15h00 Clair logis - P. Éric

Vendredi 25 Mai

16h30 La Fontouna P. Éric

Baptêmes

Samedi 5 Mai

14h00 Bendejun - Evan BARDON P. Eric

Samedi 12 Mai

10h15 Contes - Titouan LA RIGALDIE P. Adam

11h30 La Pointe - Mélyna ZANATTA P. Eric

14h00 La Vernea - Lysandro NEGRI GRANDIN P. Eric

Samedi 19 Mai

11h00 Châteauneuf - Evy-Lou CHASTEL P. Adam

15h00 Berre - Juliette et Benjamin MOSTACCHI P. Eric

Samedi 26 Mai

10h30 Châteauneuf - Ambre GIOVALLE P. Adam

11h30 La Pointe - Léna CHIARAVIGLIO P. Eric

14h30 Sclos Chapelle Ste Hélène - Vincenzo MICELI P. Adam

KERMESSE PAROISSIALE



Vous avez incroyable talent ?

Dimanche 10 JUIN

au parc du Verger à Contes,

rejoignez-nous lors de la kermesse de la paroisse
St-Vincent-de-Paul pour nous présenter votre talent



Inscriptions sur place ou par e-mail : kermesse.paroisse@gmail.com

Vous voulez découvrir des talents ?

Venez découvrir et partager les talents
présentés dans nos différents stands :

foot, street-art, peinture, maquillage, démo de trial, slake line, jeux en bois, tombola...

Plus d'infos sur la page facebook : [paroissestvincent](https://www.facebook.com/paroissestvincent)

KERMESSE PAROISSIALE

DIMANCHE 10 JUIN
au parc du verger à Contes
venez partager une magnifique journée
avec au programme :

Nos stands :

de jeux en bois, pêche à la ligne,
vente de livres et ouvrages des dames,
ateliers de fabrication de savon,
atelier de maquillage, street art, slakeline,...

Messe à 10h30 en plein air

Restauration sur place :

plat unique, pan bagnat,
chipo, frites, glaces, gâteaux, boissons...

Présentation

de votre talent,
vos témoignages,
votre action dans la paroisse

Tirage de la tombola à 17h30

Déclaration des évêques de France

Fin de vie : oui à l'urgence de la fraternité !

5. Les tenants de l'aide au suicide et de l'euthanasie invoquent « le choix souverain du malade, son désir de maîtriser son destin ». Ils prétendent que « l'exercice de ce droit n'enlève rien à personne. C'est le type même de la liberté personnelle qui ne déborde pas sur la liberté d'autrui ». Mais qu'est-ce qu'une liberté qui, au nom d'une illusoire autonomie souveraine, enfermerait la personne vulnérable dans la solitude de sa décision ? L'expérience atteste que la liberté est toujours une liberté en relation grâce à laquelle le dialogue se noue afin que le soignant soit bienfaisant. Nos choix personnels, qu'on le veuille ou non, ont une dimension collective. Les blessures du corps individuel sont des blessures du corps social. Si certains font le choix désespéré du suicide, la société a avant tout le devoir de prévenir ce geste traumatisant. Ce choix ne doit pas entrer dans la vie sociale par le biais d'une coopération légale au geste suicidaire.

6. Réclamer sous quelque forme que ce soit une « aide médicale à mourir », c'est imaginer, comme c'est le cas dans des pays voisins, des institutions spécialisées dans la mort. Mais alors quelles institutions ? Et avec quel financement ? Ou bien, c'est conduire notre système de santé à imposer à nos soignants et à nos concitoyens une culpabilité angoissante, chacun pouvant être amené à s'interroger : « Ne devrais-je pas envisager un jour de mettre fin à ma vie ? » Cette question sera source d'inévitables tensions pour les patients, leurs proches et les soignants. Elle pèserait gravement sur la relation de soin.

Ne nous trompons donc pas d'urgence !

Face aux troubles et aux doutes de notre société, comme le recommande Jürgen Habermas, nous offrons le récit du « bon Samaritain » qui prend en charge « l'homme à demi-mort », le conduit dans une « auberge » hospitalière et exerce la solidarité face à la « dépense » qu'occasionnent ses « soins ». À la lumière de ce récit, nous appelons nos concitoyens et nos parlementaires à un sursaut de conscience pour que s'édifie toujours plus en France une société fraternelle où nous prendrons individuellement et collectivement soin les uns des autres. Cette fraternité inspira l'ambition de notre système solidaire de santé au sortir de la Seconde guerre mondiale. Que ferons-nous de cette ambition ? La fraternité relève d'une décision et d'une urgence politiques que nous appelons de nos vœux.

Paroisse Saint Vincent de Paul - Secrétariat paroissial - Contes, 5 Rue Saint Martin

Nouveaux horaires d'ouverture: Mardi 15h30 - 18h30 / Jeudi et Vendredi 8h30 - 11h30 - Tel: 04.93.79.00.58

Courriel: paroissestvincentdepaul@gmail.com - Site: paroissestvincentdepaul.fr



paroisse st vincent de paul